



gagné la rive droite. L'accusation de proteste rapidement  
 sur les protestants, et bientôt une vingtaine d'entre eux,  
 " parmi lesquels se trouvaient Pierre Heymae et  
 " Cellérier, principaux collecteurs des deniers royaux  
 " et négociants, étaient assignés devant le lieutenant  
 " du Trévot à Brigueux pour déposer en information  
 " Arrivés dans l'Auditoire, un officier et une troupe  
 " d'archers s'avancent vers eux, leur apprennent qu'ils  
 " sont décrétés de prise de corps, puis les saisissent au  
 " collet comme des malheureux et les traînent dans  
 " une prison infecte. Et cela sans accusation précé-  
 " dente, sans égard pour leur famille, pour leur position.  
 " Bientôt, cependant, le Trévot, plus éclairé  
 " élargit leur prison et leur permet de sortir. De son  
 " côté le lieutenant criminel de Libourne instruisait  
 " l'affaire, lorsque, par ordre supérieur, le Parlement de  
 " Bordeaux fut appelé à juger en dernier ressort. La  
 " Cour, par un arrêt du 19 juin 1767, nommait Destaut  
 " pour son rapporteur, et faisait enfermer les prévenus  
 " dans la prison de la Conciergerie à Bordeaux. <sup>(1)</sup>

Le procès dura dix-huit mois et les accusés durent  
 subir une détention préventive de près d'un an; les églises  
 de l'Agonais eurent de voir à cette occasion un jeûne <sup>institué à</sup>  
 public. L'affaire eut un grand retentissement et Voltaire

(1) Coris. p. 73 et 74.



253



écrivait à Voltaire: " J'ai écrit à M. de Rochefort  
 " il y a trois semaines, pour ces malheureux protestants qu'on  
 " accuse d'avoir été en masque chez un curé. Il m'a répondu  
 " que s'ils étaient innocents, il leur donnerait toute sa  
 " protection." 22 août 1767 (Voltaire: Lettres inédites sur la  
 tolérance, par Athanasius Coquerel fils, p. 24.)

Sur la demande de l'accusé, la Cour autorisa la publi-  
 cation d'un mémoire justificatif dont mille exem-  
 plaires furent imprimés, croyons-nous; M. Hermas  
 Veyrier, de Sainte-Foy, en possède un qu'il a fait  
 reproduire dans le journal: L'Union républicaine  
 de Libourne, année 1902; l'exemplaire qu'il avait  
 envoyé à L'Union républicaine ne lui a pas été  
 retourné. C'est sur la publication faite par L'Union  
 républicaine, que m'a prêté M. Hermas Veyrier,  
 que j'ai pris les notes suivantes: (une ou deux pages  
 manquent)

Voici le titre:

"Mémoire relatif à la prétendue tentative d'Assassinat  
 dont aurait été victime  
 le sieur " Curé de Sainte-Foy "  
 En 1767."

Suit le texte dont voici le commencement:

Mémoire  
 Pour les sieurs et dames Jean Lorin, Pierre-Paul



088



„ Sanfourche, Jean Bouteau, dit Navarre. François  
 „ Billouteau, Jeanne Beranger veuve Hebeyrolle,  
 „ Jean Bourdil, Bernard Barthet, Pierre Bloy,  
 „ Pierre Holland, Louis Bouhet, Jean Brugère,  
 „ Etienne Mellac, Pierre Rambaud. François  
 „ Laborderie, Simon Lafargue, Elies Dupuy,  
 „ Marie Dupuy, Jeanne Berjade, épouse de Jean  
 „ Dupuy, et Denis Brès, accusés de crime d'attropre-  
 „ ment nocturne, en intention d'assassiner le sieur  
 „ Curé de Sainte-Foy, décriétés de prise de corps, et  
 „ détenus dans les prisons de la Conciergerie de la  
 „ Cour depuis le 11 août dernier, demandeurs en  
 „ relaxance de cette calomnieuse accusation, avec dommages  
 „ et intérêts contre les délateurs et faux témoins, et permis-  
 „ sion de faire imprimer, publier et afficher l'arrêt  
 „ qui interviendra

Contre

„ Monsieur le Procureur Général

„ De l'issue de cette malheureuse affaire, qui a  
 „ répandue la douleur et la condamnation généralement  
 „ dans toutes les familles protestantes du Royaume,  
 „ dependent leur sécurité ou leur désespoir... L'arrêt  
 „ de la Cour sera pour elles un bon ou mauvais présage,  
 „ qui les remplira de confiance ou de terreur.



185



*Fait.*

" La nuit du 28 au 29 mai dernier, entre minuit et  
 " une heure, tandis que les habitants de la ville de Saint-  
 " Foy, jouissent du repos du sommeil, six fusiliers sont  
 " envoyés par les consuls chez une femme protestante qui  
 " tient auberge, pour savoir si elle a des étrangers logés  
 " chez elle, et point de visite absolument dans les  
 " auberges catholiques... Le tambour bat inopinément  
 " la générale, et tout à coup il cesse... Divers émissaires  
 " courant çà et là, éveillent, par prédilection, les seuls  
 " catholiques afin de les assembler, s'abstenant très  
 " attentivement de frapper aux portes des pro-  
 " testants, vis-à-vis desquels il leur était très étroite-  
 " ment recommandé de garder un mystère aussi  
 " obscur que les ténèbres de cette profonde nuit.

" Si les sieurs Noymac et Colletier ont dit dans leurs  
 " mémoires qu'à l'aspect de la milice bourgeoise qui avait  
 " été rassemblée avec la brigade, la troupe masquée avait  
 " rétrogradé vers la brèche où elle s'était rembarquée, sans  
 " qu'on usât sur elle d'aucune voie de fait, dans la crainte  
 " de répandre trop de sang, ils y avaient été induits  
 " par les allégations de deux consuls, les sieurs Frunvieux



283



„ et Ramond qui, pour prendre sans doute le ton militaire,  
 „ disaient à quiconque voulait les entendre, qu'étant  
 „ allés chez le sieur curé à la tête de la milice bourgeoise,  
 „ les Séditieux avaient d'abord fait volte-face, mais  
 „ qu'enfin ils avaient défilé du côté de la Crèche, où ils  
 „ s'étaient embarqués; ce qui est un fait démonté, dit-on,  
 „ par la procédure, qui établit que les Séditieux avaient  
 „ déjà disparu d'eux-mêmes avant l'arrivée des troupes  
 „ bourgeoises.

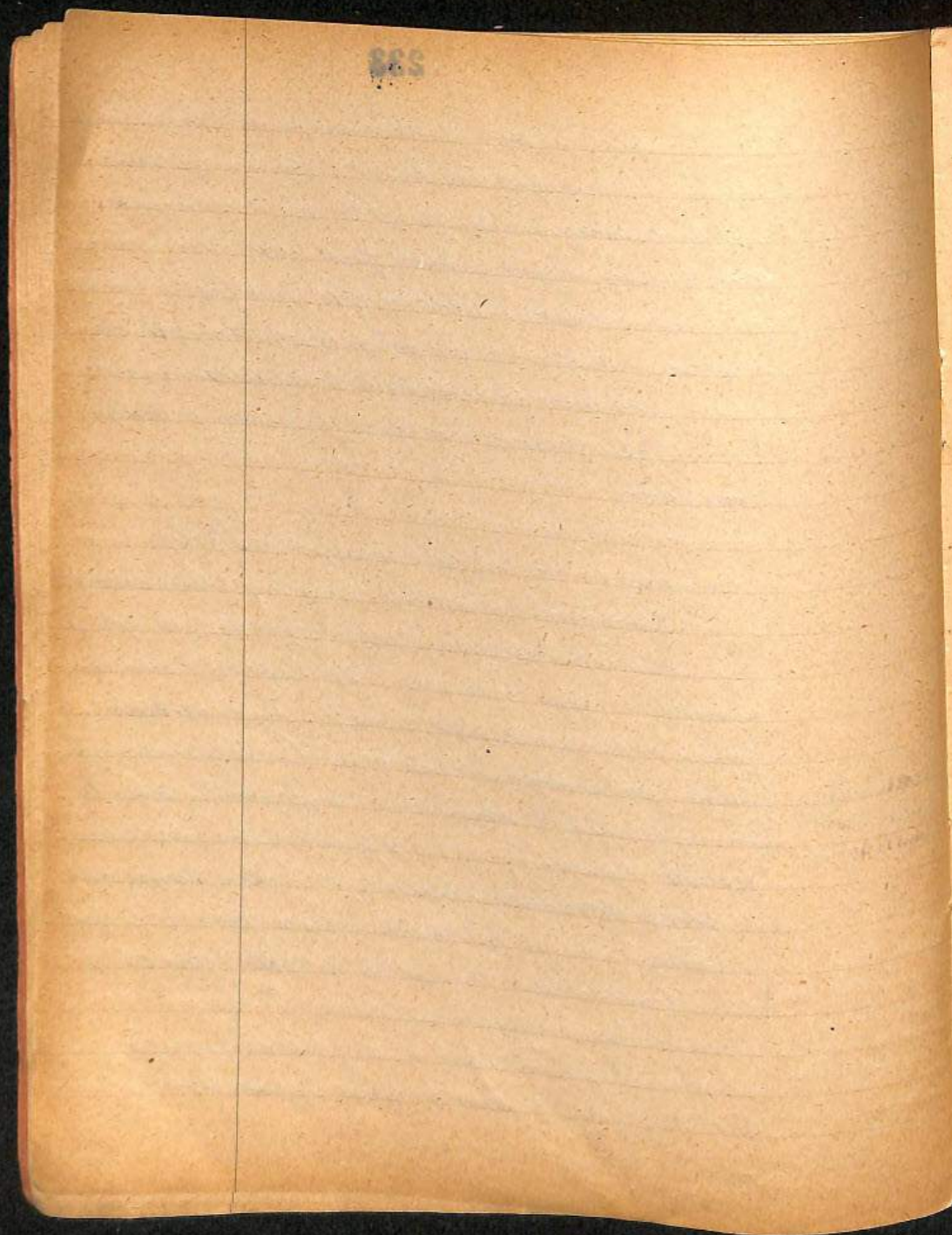
Les accusés. Jean Lorin, bourgeois de St. Foy.

„ L'homme de caractère dans ses inclinations;  
 „ pourquoi refuserait-on de reconnaître le caractère du  
 „ sieur Lorin dans les siennes? La passion pour les  
 „ fleurs et le jardinage, passion douce et tranquille,  
 „ son amour décidé pour la retraite, son esprit  
 „ contemplatif n'étaient pas compatibles avec le  
 „ trouble, la violence, l'emportement et la fureur.  
 „ Mais comment pourrait-il être soupçonné  
 „ d'avoir participé à ce crime atroce commis la nuit  
 „ du 28 au 29 mai, tandis qu'à cette époque il  
 „ était au bourg de Montazeau - - -  
 „ Que disent-ils donc ces imposteurs, contre lesquels  
 „ le sieur Lorin est forcé de lutter, et quels sont-ils?

Jean Lorin  
 était alors  
 dans sa 40<sup>e</sup> année.

SHPVD







Simon Turrey, misérable garçon chapelier,  
 son locataire, a déposé et a eu l'imprudence de  
 lui soutenir en face qu'il l'avait vu se promenant  
 chez lui, le jour de l'Ascension, 28 mai, à cinq heures  
 de l'après-midi; impertinence palpable! puisque  
 ce même jour et à la même heure, le sieur Join  
 était à se promener dans le bourg de Montazeau

la femme et la fille du nommé L'atrimouille  
 dit Gramon, jadis archer, ont également supposé  
 le Join, y avois vu ce même jour; l'une, la mère,  
 a dit l'avoir vu entrer en habit rouge le soir et le  
 chez la veuve Rebeyrolle le dit jour, vers les deux  
 heures de l'après-midi, en compagnie d'un Monsieur  
 qu'elle ne connaît pas; l'autre, la fille, a dit  
 l'avoir vu entrer en habit rouge le soir et le matin  
 du même jour, chez la dite veuve Rebeyrolle,  
 en compagnie des sieurs Sanfourche, Renatex,  
 Dupuy et Liard, ministres;

Pierre Paul Sanfourche, bourgeois de St. Foy.  
 Les domestiques du sieur Sanfourche sont  
 en état d'attester que de toute la journée du  
 28 mai, époque de l'Ascension dernière, ni lui, ni  
 la demoiselle, son épouse n sortirent de leur maison.

SHPVD

Pierre Paul  
 Sanfourche avait  
 alors 55 ans; on le  
 trouve membre de  
 Consistoire en 1779,  
 dans le registre de  
 délibérations que nous  
 possédons.



188



" qu'il y vint dans l'après midi quelques voisins avec  
 " lesquelles il fit des lectures pieuses . . . . .

Jean Bouteau, dit Navarre, marchand  
 boucher de St<sup>e</sup> Foy

" depuis une heure de l'après midi dudit  
 " jour 28 mai, il était à la société chez le sieur  
 " Baraton, d'où il ne sortit qu'après quatre heures  
 " du soir . . . . . n'a été capturé lui-même  
 " qu'au commencement du mois de décembre, c'est-  
 " à-dire six mois après les autres . . . . . était  
 " sergent-major des troupes bourgeoises "

François Billoubeau, maître armurier de St<sup>e</sup> Foy  
 " un jeune citoyen rempli de piété qui, par  
 " son travail, soutenait la tremblante vieillesse  
 " de ses père et mère . . . . .

Jeanne Béranger, veuve Rebeyrolle, aubergiste  
 de St<sup>e</sup> Foy.

" Il importe que la veuve Rebeyrolle ait logé  
 " chez elle les sieurs Renateau, Liard et Dupuy, ministres.  
 " . . . . . Quant aux assemblées de protestants que  
 " Martin et sa femme ont déclaré avoir entendues  
 " chez la veuve Rebeyrolle, ce mot, assemblées mérite  
 " explication; car si ces témoins ont voulu parler de  
 " sociétés composées seulement de trois ou quatre familles,



388



" elle convient de bonne foi qu'il s'en est tenu chez  
 " elle à son de rôle sans qu'elle s'y soit opposée,  
 " ne pouvant pas se persuader qu'il y eût plus de  
 " mal que quelques familles se réunissent ainsi  
 " successivement, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre  
 " pour louer Dieu et chanter ses louanges qu'il n'y  
 " en a à former pour la danse et pour le jeu de ces  
 " sociétés tumultueuses, sur lesquelles la police demeure muette.

Jean Bourdil, bourgeois de St<sup>e</sup> Foy

" -- il avait été assigné le 6 mai dernier à la  
 " requête du substitut de M<sup>e</sup>. le procureur général,  
 " pour porter dans le délai de trois jours ses enfants  
 " à l'église, afin d'y être rebaptisés, ou les cérémonies  
 " du Baptême leur être suppléées, à peine de 25 liv.  
 " d'amende; il était même intervenu contre lui le  
 " 22 du même mois de mai, devant le siège royal  
 " de Sainte-Foy, un appointement par défaut  
 " portant cela même," mais c'était une erreur;  
 " ses enfants avaient été baptisés à l'église

Bourdil, dit le mémoire est " un citoyen  
 " sage et tranquille qui a toujours mené une  
 " conduite irréprochable - - -

Bernard Barthès, arithméticien à St<sup>e</sup> Foy.  
 On l'accuse d'être le maître à chanter des protestants.



683

*[Faint, illegible handwriting]*



Il a " dans la ville des écoles pour le chant, la lecture,  
 " l'écriture et l'arithmétique, auquel il commence à  
 " donner leçon de très bonne heure, étant obligé d'aller  
 " de chez les uns chez les autres" Il occupe une chambre  
 de la maison du sieur Rivière dont il est locataire.

Pierre Bloy, marchand boucher à Ste Foy.

On l'accuse d'avoir dit chez son pourcequier, vers  
 les deux heures de l'après midi du jour de l'Ascension:  
 " Accommodes-moi vite, je dois me trouver à la Société  
 " il a contesté dans son audition qu'il était allé ce  
 " même jour à la Société chez les sieurs Baraton."

Pierre Rolland, maître maréchal-ferrant de  
 Ste Foy.

" Celui-ci est un allemand nouvellement trans-  
 " planté à Ste Foy, où il est marié. Deux témoins  
 croient avoir entendu parler allemand. Quand  
 cela serait vrai la " déposition ne pouvait pas plus  
 " tomber directement sur le sieur Rolland que sur  
 " cette multitude d'Allemands qui depuis la paix  
 " se sont établis à Sainte-Foy et dans les environs."

Louis Bouchet, tonnelier de Ste Foy.

" La fille de la Sivadonne, et celle de la Simondette  
 " déposent l'avoir entendu, le jour de l'Ascension, à  
 " l'heure de l'Angelus, disant qu'il voulait courir



185



" pour abatte les bouchons.

Louis Brûgère, maître cordonnier de St. Foy  
 " -- quelles horreurs n'a-t-il point souffert dans  
 " le commencement de son injuste détention ? Assigné  
 " d'abord pour comparaître devant le lieutenant crimi-  
 " nel de Libourne, afin d'y déposer comme témoin,  
 " il se hâte de s'y rendre. Croirait-on que s'il eût eu  
 " le moindre reproche à se faire, il ne se serait pas  
 " méfié de cette assignation et qu'il ne serait pas mis  
 " au large ? C'est lorsqu'il comparait à Libourne  
 " qu'il se voit arrêté comme un criminel, jeté dans  
 " un affreux cachot et chargé impitoyablement de  
 " fers, dont le poids énorme excédait ses forces.

Devait-il s'attendre lui qui a si glorieusement  
 " employé le temps le plus précieux de sa vie au service  
 " de son prince ? Ce n'est point à une pareille école  
 " qu'il aurait pris des sentiments d'assassinat et de quel-  
 " que chose ; ces sentiments abominables n'ont jamais été  
 " dans son cœur ; sorti de gens d'honneur et de probité,  
 " il marche sur leurs traces ; personne en aucun temps  
 " n'a eu sujet de se plaindre de lui ; toute sa conduite,  
 " depuis son bas-âge, est exempte de blâme ; s'il en sus-  
 " ceptible de haine et de fureur, ce n'est que contre les  
 " ennemis de l'Etat."



838



Estienne Mellac, maunier de Ste Foy. (Son moulin  
 " était sur la rivière.)  
 " Le sieur Lartral a donc dit qu'il s'était tenu chez  
 " lui, Mellac, une société l'après midi du jour de l'Ascen-  
 " sion; et cela en vrai; il en a convenu de bonne foi dans  
 " son interrogatoire, en observant toutefois que cette  
 " société avait été faite dans sa maison pendant son  
 " absence" - - -

Plus haut le mémoire relate que " Jeanne  
 " Baraton a dit qu'elle était de cette société mais  
 " qu'elle n'a point vu Mellac "

Mellac " est un bon vieillard qui par sa  
 " probité, et par la douceur et l'ambrosité de son  
 " caractère, a toujours eu l'avantage de jouir de l'estime  
 " des honnêtes gens qui le connaissent.

Pierre Lambaud Charpentier de Ste Foy,  
 jeune homme, neveu de Mellac.

François Laborderie

Simon Lafarque "est un très honnête homme"

Colies Dupuy, maître tailleur d'habits à Ste Foy.

" La déposition de Pierre Duvilard, cousin germain  
 " du sieur Dupuy, est chancelante et incertaine; il dit  
 " que longtemps avant l'Ascension, le sieur Dupuy  
 " ayant reçu un exploit pour porter son enfant à l'église,  
 " il était allé dans la boutique de lui, Duvilard, afin

Des pages manquent  
 sur ces deux accusés.



868



qu'on lui eût dit cet exploit, attendu qu'il ne pouvait pas le déchiffrer.

Le témoin cite des propos de Dupuy que celui-ci conteste; vous avez mal entendu, lui dit-il: "j'ai seulement dit que puisque l'huissier qui m'avait apporté l'exploit persécutait la religion protestante qu'il professait, il mériterait d'être chassé quand il irait aux sociétés."

Ferait-on un crime au sieur Dupuy d'avoir pris le large lorsqu'il sut qu'il était décrété et que sa femme était capturée?

Marie Dupuy, épouse du sieur Elie Dupuy.

Jeanne Béziade, épouse de Jean Dupuy.

Peu de chose à dire sur ces deux accusées.

Denis Brès, Languedocien. N'a été arrêté que trois mois après l'événement. "Son état consiste à élever des vers à soie, et à la filer; telle était son occupation chez le sieur de Lapoyade, ancien capitaine d'infanterie chez lequel il demeurait depuis quatre mois dans la paroisse de Lenzac."

Ce fut ce brave militaire qui, après que Denis Brès eût préparé une certaine quantité de soie, lui ordonna de l'apporter lui-même à Sainte-Foy chez le sieur Boesny, afin que celui-ci en brûlât avec la sienne à Montauban.



8:3



